

Département du Calvados  
Communauté de communes  
Seulles Terre et Mer

-----  
Siège social :  
10 Place Edmond Paillaud  
Creully  
14480 CREULLY SUR SEULLES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS ET DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**Délibération n°DEL2021\_036 : Budget annexe**

**SPANC : Affectation de résultat 2020**

Séance du 8 avril 2021

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 8 avril à 18h30, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes de Seulles Terre et Mer se sont réunis dans la salle de conférence de la communauté de communes Seulles Terre et Mer, 10 place Edmond Paillaud, à Creully sur Seulles, et également par visioconférence conformément à la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 sous la présidence de Monsieur Thierry OZENNE, président. La convocation, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers communautaires le vendredi 2 avril 2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au siège de la communauté de communes le vendredi 2 avril 2021.

Nombre de conseillers communautaires		
En exercice	Présents	Participants au vote
44	37	42
Le quorum étant atteint, la séance peut valablement se tenir		

VOTE
<b>A L'UNANIMITÉ</b>
Pour: 42
Contre : 0
Abstention : 0

Sont présents dans la salle de conférence les  
Conseillers communautaires suivants :

*Vincent DAUCHY, Christian GUESDON, Stéphane JACQUET, Sylvaine LEFEVRE, Hervé RICHARD, Thierry OZENNE.*

Sont présents en visioconférence les Conseillers  
communautaires suivants :

*Nadine BACA, Marie-France BOUVET-PENARD, Didier COUILLARD, Alain COUZIN, Christelle CROCOMO, Hubert DELALANDE, Pierre de PONCINS, Marcel DUBOIS, Jean DUVAL, Sandrine GARÇON, Véronique GAUMERD, Geoffroy JEGOU du LAZ, Patrick LAVARDE, Gwenaëlle LECONTE, Jean-Daniel LECOURT, Lysiane LE DUC DREAN, Guillaume LEMENAGER, Daniel LEMOUSSU, Daniel LESERVOISIER, Gérard LEU, André MARIE, Philippe ONILLON, Colette ORIEULT, Cyrille ROSELLO de MOLINER, Virginie SARTORIO, Alain SCRIBE, Geneviève SIRISER, Fabien TESSIER, Agnès THOMASSET, Jean-Luc VERET, Richard VILLECHENON.*

Ont donné pouvoir :

*Daniel DECHAMPS a donné pouvoir à Lysiane LE DUC DREAN*

*Marie-Claire LAURENCE a donné pouvoir à Richard VILLECHENON*

*Sylvie LE BUGLE a donné pouvoir à Thierry OZENNE*

*Frédéric LEVALLOIS a donné pouvoir à Gwenaëlle LECONTE*

*Gilles TABOUREL a donné pouvoir à Marcel DUBOIS*

Le Conseil communautaire a nommé Christian GUESDON secrétaire de séance.

*Le compte rendu de la séance du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Seulles Terre et Mer du 18 mars 2021 est adopté à l'unanimité*

REÇU EN PREFECTURE

le 22/04/2021

Application agréée E-legalite.com

**DEL2021\_036 : BUDGET ANNEXE SPANC : AFFECTATION DE RESULTAT 2020**

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2311-5
- Vu la délibération n° DEL2021\_033 approuvant le compte administratif
- Vu l'avis favorable de la commission finances
- Vu l'avis favorable du Bureau
- Vu les documents mis à disposition

Considérant qu'il est proposé d'affecter les résultats de la manière suivante :

- Le report du résultat de fonctionnement de -5 782,54 € en section de fonctionnement (compte 002 : résultat de fonctionnement reporté)
- 0 € en section d'investissement

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITE :**

**DECIDE** de l'affectation de résultat 2020 de la manière suivante :

- **Le report du résultat de fonctionnement de -5 782,54 € en section de fonctionnement (compte 002 : résultat de fonctionnement reporté)**
- **0 € en section d'investissement**

**AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme,

Le PRESIDENT

Thierry OZENNE

*La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :*

- Recours administratif gracieux auprès du Président Seules Terre et Mer
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN

REÇU EN PREFECTURE

le 22/04/2021

Application agréée E-legalite.com